

Image not found or type unknown



ACHAT ET AGENCE IMMOBILIERE

Par **ventdesoleil**, le **25/09/2012** à **17:56**

Bonjour,

Une agence immo m'a fait visiter un bien. J'ai revu le propriétaire pour une nouvelle visite. Ce dernier m'informe que l'agence immo s'est trompée dans son prix de vente et qu'elle l'a modifié en mettant la maison en vente 20000 euros plus cher.

Le propriétaire est d'accord pour me vendre en direct sans passer par l'agence. L'agence peut-elle me réclamer sa commission ?

Merci d'avance

Cdlt

Par **janus2fr**, le **25/09/2012** à **19:17**

Bonjour,

A vous, l'agence ne réclamera rien !

En effet, c'est le vendeur qui a un mandat avec elle, c'est lui qui s'engage par ce mandat à ne pas vendre en direct à un acheteur qu'elle lui a présenté. C'est donc lui que l'agence attaquera en dommages et intérêts s'il accepte de vous vendre le bien en direct.

Par **ventdesoleil**, le **26/09/2012** à **10:53**

Merci. Bonne journée. Cdlt